

Lundi 16 mars 2020 à 19h30

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide des recommandations sanitaires

## 109

**cas CONFIRMES** en  
Pays de la Loire

*C'est la dernière fois que nous publions le nombre de cas confirmés, car désormais, compte tenu du déclenchement du niveau 3 (circulation active sur l'ensemble du territoire national) nous allons suivre l'état de santé des patients et donner toute information utile sur son évolution.*

Les hôpitaux de 1<sup>er</sup> niveau : CHU de Nantes et d'Angers  
Les hôpitaux de 2<sup>ème</sup> niveau (opérationnels) : centres hospitaliers de St-Nazaire, de Cholet, de Laval, du Mans et de la Roche-sur-Yon. Ce jour les établissements de 3<sup>ème</sup> ligne ont été déterminés par l'ARS.  
Analyse des tests diagnostics : les CHU de Nantes et d'Angers, le CH du Mans.

La déprogrammation des activités chirurgicales ou médicales non urgentes et ne mettant pas en jeu le diagnostic vital des patients est activée dans les établissements de santé publics et privés est activée dans les Pays de la Loire depuis vendredi soir.

## MESURES DE GESTION

(stade 3)

Le gouvernement a décidé, au niveau national, du déclenchement du niveau 3 du plan de lutte contre le COVID-19, afin de limiter les conséquences de la circulation du virus sur tout le territoire. Des mesures de restriction sociale sont opérantes, car désormais le virus circule activement sur le territoire national. Les Pays de la Loire, malgré une augmentation importante du nombre de cas confirmés, ne connaissent pas, encore, sur son territoire, de zones où le virus circule intensément.

Mais chaque jour compte aujourd'hui pour s'assurer, que le moment venu, la prise en charge des formes sévères et graves en établissements de santé (public et privé), de celles des formes modérées par le premier recours, et que la protection des personnes fragiles, soient effectives dans notre région et sur l'ensemble du territoire. Nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent depuis plus d'un siècle. L'OMS considère, depuis le 13 mars dernier, que l'Europe est le nouvel épice de la pandémie de coronavirus. Pour permettre aux soignants d'agir dans les meilleures conditions possibles, il est très important que chacune et chacun respecte et applique les mesures barrières et de restriction sociale, mesures essentielles et vitales qui ont pour objectifs prioritaires de prévenir et de limiter la circulation du virus sur le territoire national et en PDL et de faire en sorte que notre système de santé ne soit pas saturé.

Pour les plus fragiles (EHPAD/USLD) des mesures d'interdiction des visites ont été prises et d'autres sont désormais effectives, pour les personnes vivant avec un handicap ainsi que pour les personnes les plus précaires.

### Les zones d'exposition à risque

Italie, Chine continentale, Macao, Hong-Kong, Singapour, Corée du sud et Iran

### Les « zones de circulation virale intense » en France

Oise, Haute-Savoie (Balme-de-Sillingy, Les Contamines-Montjoie) / Morbihan (Auray, Carnac, Crac'h) / Haut-Rhin (Mulhouse) / Bas-Rhin / Corse (Ajaccio) / Aude et Hérault (agglomération de Montpellier) / Calvados / regroupement de cas au retour d'un voyage organisé en Egypte

## POUR S'INFORMER

### 0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24  
Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux  
**Près de 85 % des patients vont présenter des formes bénignes de la maladie et pour tout besoin de conseil médical, il est recommandé d'appeler son médecin traitant**

**Le 15 doit être réservé aux situation d'urgence**

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

SOURCES OFFICIELLES

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus)